



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Tarifs appliqués sur les billets pour les jeux Olympiques

Question écrite n° 8995

Texte de la question

M. Thibaut François appelle l'attention de Mme la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sur les tarifs appliqués aux billets pour les Jeux olympiques de Paris 2024. La France n'avait pas accueilli cet événement planétaire depuis 1992. L'organisation de la compétition dans le pays a donc suscité un fort engouement chez les Français, qui rêvaient d'assister à leur discipline préférée ou encore à la cérémonie d'ouverture, prévue pour être grandiose. Cependant, les phases de vente de billets ont été marquées par une forte demande. Récemment, le 11 mai 2023, la deuxième phase de vente des billets s'est ouverte. Malheureusement, les prix affichés ainsi que l'offre restreinte ont découragé de nombreux Français qui espéraient assister aux jeux Olympiques. Certains billets pour certaines épreuves sont proposés à des tarifs allant de 680 euros à 980 euros, des prix exorbitants, en particulier pour les familles qui souhaitent assister ensemble à cet événement et faire découvrir à leurs enfants les valeurs du sport ainsi que de nouvelles disciplines. De plus, de nombreux Français ont acheté des billets pour des sports qui ne sont pas leurs préférences. Cette situation contraste avec l'engagement du Comité d'organisation des jeux Olympiques (COJO) qui souhaitait rendre cet événement populaire et accessible à tous. Il lui demande si elle va mettre en place des tarifs préférentiels pour les Français et pour les Parisiens qui accueillent cette compétition et vont faire face à l'afflux de touristes, afin de ne pas les exclure de cet événement.

Texte de la réponse

L'impératif d'accessibilité de la billetterie des Jeux est une priorité du Gouvernement. La France a fait le choix de ne pas faire reposer le financement des Jeux Olympiques et Paralympiques sur un impôt JOP. Les recettes privées perçues, notamment par la billetterie, contribuent très largement au budget des Jeux, puisqu'elles en représentent 96 % du total. Plus d'un million de billets ont été proposés à la vente à 24 euros et près de la moitié des billets en vente ont été proposés à 50 euros ou moins. La première phase de vente de billets au grand public pour les jeux Olympiques, par « pack » de trois sessions, a connu un succès considérable, puisque 3 250 000 places ont été vendues entre le 15 février et le 15 mars, un niveau encore jamais atteint dans notre pays pour un événement sportif. Elle s'est déroulée sur la base d'un tirage au sort permettant d'obtenir un créneau d'achat. Dans ce lot, près de 13 % des billets ont été vendus à 24 €, 70 % à moins de 100 euros et 4,5 % seulement à plus de 200 €. Les deux tiers de ces billets ont été acquis par des acheteurs français. Une seconde phase constituée par la vente de 1 890 000 billets à l'unité a été ouverte du 11 mai au 1er juin. Elle a été également soumise à un tirage au sort, auquel il était possible de s'inscrire du 15 mars au 20 avril, pour les acheteurs n'ayant pas déjà acquis un total de 30 billets, puisque tel est le plafond fixé pour un même acquéreur sur l'ensemble des phases de vente. Elle a permis d'offrir de nouveau 150 000 billets à 24 euros, le reste des billets évoluant dans une gamme de prix analogue à celle de la première phase, même si certaines sessions parmi les plus prisées ont donné lieu à des tarifs élevés, permettant précisément de pouvoir proposer des prix modérés sur d'autres sessions de manière à ce que les places soient accessibles à tous les types de publics. Du fait de l'engouement particulièrement important qu'ils ont suscité au cours de ces deux premières phases, les billets se sont écoulés très rapidement pour certains sports. Ceux dont le prix était le plus abordable ont

également été vendus dès les premiers jours. Une troisième phase a été ouverte le 5 juillet, mais cette fois-ci sans tirage au sort. Plusieurs millions de billets sont de nouveau en vente pour les compétitions ayant lieu en province, mais aussi pour les sites franciliens et les finales, comme lors de la première phase, dont 150 000 à 24 € comme lors de la deuxième phase. Une dernière période sera dédiée à la revente. Pour les détenteurs de places qui souhaiteraient les revendre (pour un prix ne pouvant dépasser la valeur initiale), une plateforme sera mise en place lors du deuxième trimestre 2024. S'agissant des jeux Paralympiques, la vente de billets interviendra le 9 octobre prochain. 500 000 billets seront proposés au prix plancher de 15 € et la moitié des billets seront disponibles à 25 € ou moins. Enfin, l'État a consenti un effort important dans le cadre du lancement de la billetterie populaire, en faisant l'acquisition de 400 000 billets pour les jeux Olympiques et les jeux Paralympiques, pour un total de 11 millions d'euros, afin de les redistribuer gratuitement à des publics jeunes ou particulièrement méritants, principalement les publics scolaires (près de 200 000 billets offerts), les jeunes engagés dans le mouvement associatif, les bénévoles des fédérations sportives, mais aussi les clubs de supporters, les personnes en situation de handicap et leurs aidants, ainsi que les fonctionnaires de catégorie B et C relevant des ministères les plus fortement impliqués dans l'organisation des Jeux. À l'issue des deux premières phases de vente auprès du grand public aujourd'hui achevées, il y a donc encore de nombreuses autres occasions pour les Français, y compris parmi les plus modestes, de profiter des Jeux. Il convient d'ailleurs de rappeler qu'il sera possible d'assister gratuitement à certaines épreuves : le marathon féminin et masculin, les courses cyclistes sur route ou encore les épreuves d'eau libre et de triathlon dans la Seine, sans parler de la cérémonie d'ouverture des jeux Olympiques qui permettra à plusieurs centaines de milliers de spectateurs qui seront placés sur les quais hauts de part et d'autre de la Seine, de profiter d'un spectacle inoubliable gratuitement grâce à une billetterie déployée par l'État.

Données clés

Auteur : [M. Thibaut François](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8995

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeux Olympiques et Paralympiques

Ministère attributaire : Sports, jeux Olympiques et Paralympiques

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 juin 2023](#), page 5292

Réponse publiée au JO le : [22 août 2023](#), page 7670